

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
(FDI)**

RAPPORT FINANCIER VÉRIFIÉ

EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2015

Mars 2017

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

Rapport des Vérificateurs Indépendants

Au Conseil d'Administration Fonds de Développement Industriel

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints du Fonds de Développement Industriel, comprenant le bilan au 30 septembre 2015, et les états des résultats, de l'évolution des fonds propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que le sommaire des principales conventions comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction vis-à-vis des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la fidélité de ces états financiers conformément aux Règles et Normes Comptables décrites en annexe. Cette responsabilité inclut: la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne pertinent à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, imputables à des fraudes ou erreurs; le choix et l'application de Principes Comptables appropriés et la détermination d'estimations comptables vraisemblables dans les circonstances.

Responsabilité des Vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux normes de déontologie en vigueur et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des vérificateurs, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes importantes imputables à des fraudes ou erreurs. En procédant à l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération la structure de contrôle interne pertinente à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers afin d'utiliser des procédés de vérification appropriés dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entreprise. Une vérification comprend également l'appréciation du caractère approprié des principes comptables utilisés et la vraisemblance des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

Justification de l'opinion avec réserve

1. Notre audit porte sur les états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2015. Nous n'avons pas vérifié les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014 et il ne nous a pas été possible d'effectuer des contrôles suffisants sur les soldes d'ouverture. En raison de cette limitation, nous n'avons pas été en mesure d'évaluer les ajustements qui pourraient affecter les dits soldes.
2. Nous n'avons pas obtenu les états financiers des sociétés TIVI, SATAG S.A, SCIOP S.A, la Réserve S.A et Port Lafito S.A dont les titres détenus par le FDI s'élèvent à Deux Cent Cinquante Huit Millions Neuf Cent Quarante Neuf Mille Deux Cent Trente Neuf gourdes (258,949,239.00 gdes).

Du fait de cette limitation, nous n'avons pas pu déterminer la valeur mathématique des titres concernés pour apprécier s'il y a lieu ou non de constituer une provision pour dépréciation.

Opinion avec réserve

À notre avis, sous réserve de l'incidence des points décrits dans les paragraphes précédents « Motif de l'opinion avec réserve », les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds de Développement Industriel au 30 septembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette même date, conformément aux Normes Comptables Généralement Admises.



(Pour) Firme Turnier

Port-au-Prince, le 22 Mars 2017

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

SOMMAIRE

Rapport des Vérificateurs Indépendants	2
ETATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2015	
Bilan	5
Etats des résultats	7
Etat de l'évolution des fonds propres	9
Etat des flux de trésorerie	11
Cadre juridique et activités	13
Règles et méthodes comptables	20
Complément d'informations sur les états financiers	29

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

FONDS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Bilans

30 septembre 2015 et 2014

(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	NOTES	Fonds de Crédit et Garanties	Fonds FCR-MPME	Fonds PIRAIC	Fonds Profitex	Fonds FCEST	Fonds Gérés	Fonds FGPC	Fonds PSME	Total 2015	Total 2014
<i>ACTIFS</i>											
Liquidités	3.1	133,284,781	3,324,271	-	-	-	-	86,381,616	-	222,990,668	285,026,022
Placements	3.2	1,110,053,404	-	-	-	-	-	-	-	1,110,053,404	770,046,359
Portefeuille d'investissement:											
Prêts	3.3	1,000,760,957	375,198,654	892,787,913	357,486,156	165,000,000	149,286,782	-	3,693,700	2,944,214,162	2,319,084,092
Provision pour pertes de valeurs sur prêts		(82,024,463)	(58,084,421)	(158,847,117)	(34,962,811)	-	-	-	-	(333,918,812)	(239,606,897)
Prêts, net		918,736,494	317,114,233	733,940,796	322,523,345	165,000,000	149,286,782	-	3,693,700	2,610,295,350	2,079,477,195
Participations, net	3.4	85,421,531	-	173,527,707	-	-	-	-	-	258,949,238	258,949,239
Garanties		-	-	-	-	-	-	26,095,291	-	26,095,291	31,335,735
Engagements de garanties en Circulation		-	-	-	-	-	-	(26,095,291)	-	(26,095,291)	(31,335,735)
Portefeuille d'investissement, net		1,004,158,025	317,114,233	907,468,503	322,523,345	165,000,000	149,286,782	-	3,693,700	2,869,244,588	2,338,426,434
Immobilisations, net	3.5	166,043,734	1,423,681	-	-	-	-	-	-	167,467,415	81,777,265
Biens Immobiliers hors exploitation	3.6	5,671,328	5,552,324	-	10,936,052	-	-	-	-	22,159,704	79,804,609
Autres éléments d'actifs	3.7	35,665,974	4,127,264	1,784,296	3,370,243	412,500	340,043	13,974	11,997	45,726,291	42,157,956
A Recevoir d'Autres Fonds	3.8	198,532,399	797,174,425	746,647,505	778,590,707	33,178,885	48,530,348	-	74,894,746	2,677,549,015	1,842,326,082
TOTAL ACTIF		2,653,409,645	1,128,716,198	1,655,900,304	1,115,420,347	198,591,385	198,157,173	86,395,590	78,600,443	7,115,191,085	5,439,564,727

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

NOTES	Fonds de Crédit et Garanties	Fonds FCR-MPME	Fonds PIRAIC	Fonds Profitex	Fonds FCEST	Fonds Gérés	Fonds FGPC	Fonds PSME	Total 2015	2014
<i>PASSIF ET FONDS PROPRES</i>										
Garanties sur Prêts à payer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions reportée	-	1,679,154	908,838	-	-	-	-	-	2,587,992	6,469,322
Autres Eléments de Passifs	3.9	34,043,211	1,243,716	2,002,310	3,653,358	253,638	-	28,578	41,224,811	32,724,622
Dû à d'Autres fonds	3.8	1,851,615,559	615,337,931	133,108,072	77,487,453	-	-	-	2,677,549,015	1,842,326,082
Emprunt & Fonds Gérés	3.10	18,113,524	-	1,027,094,225	1,007,871,189	-	184,156,586	-	78,500,000	2,315,735,524
TOTAL PASSIFS		1,903,772,294	618,260,801	1,163,113,444	1,089,012,000	253,638	184,156,586	-	78,528,578	5,037,097,341
<i>FONDS PROPRES</i>										
Fonds du Gouvernement Haïtien	3.11	216,100,000	375,440,400	493,293,600	-	165,000,000	-	-	1,249,834,000	1,267,947,524
Fonds de l'IDA	3.12	103,027,686	-	-	-	-	-	-	103,027,686	216,739,018
Fonds BID	3.12	-	-	-	-	-	86,395,590	-	86,395,590	78,551,054
Réserve Spéciale		29,223,017	-	-	-	-	-	-	29,223,017	29,228,484
Réserve Générale pour Perte sur Prêt		7,154,657	1,860,828	2,844,813	2,148,701	1,650,000	1,492,868	-	17,151,867	13,051,906
Bénéfices Cumulés (Déficit)		394,131,991	133,154,169	(3,351,554)	24,259,646	31,687,747	12,507,719	71,865	592,461,583	437,378,209
TOTAL FONDS PROPRES		749,637,351	510,455,397	492,786,860	26,408,347	198,337,747	14,000,587	86,395,590	71,865	2,078,093,744
TOTAL PASSIF ET FONDS PROPRES		2,653,409,645	1,128,716,198	1,655,900,304	1,115,420,347	198,591,385	198,157,173	86,395,590	78,600,443	7,115,191,085

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

FONDS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
Etats des Résultats
Exercices terminés les 30 septembre 2015 et 2014
(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	FONDS DE CREDITS & GARANTIES	FONDS DE	FONDS DE	FONDS DE	FONDS DE	FONDS GERES	FONDS DE	FONDS DE	Total 2015	Total 2014
NOTES		FCR-MPME	PIRAIC	PROFITEX	FCEST	(Forevimap)	FGPC	PSME		
REVENUS D'INTERETS										
Intérêts sur Prêts & Commissions	69,870,876	32,571,746	26,955,826	16,323,390	7,781,908	2,877,618	-	7,740	156,389,104	125,544,033
Intérêts sur Placement	41,913,911	-	-	-	-	-	-	-	41,913,911	18,813,915
	111,784,787	32,571,746	26,955,826	16,323,390	7,781,908	2,877,618	-	7,740	198,303,015	144,357,948
DEPENSES D'INTERETS										
Intérêts sur Emprunt	-	-	-	(8,371,858)	-	-	-	-	(8,371,858)	(3,913,942)
REVENUS NETS D'INTERETS	111,784,787	32,571,746	26,955,826	7,951,532	7,781,908	2,877,618	-	7,740	189,931,157	140,444,006
(PROVISION) RECUPERATION										
Récupération (Pertes) de Valeur sur Prêts	(25,114,584)	(23,300,492)	(36,315,862)	-	-	-	-	-	(84,730,938)	3,727,949
REVENUS NETS D'INTERETS APRES PROVISION	86,670,203	9,271,253	(9,360,036)	7,951,532	7,781,908	2,877,618	-	7,740	105,200,219	144,171,955
AUTRES REVENUS (DEPENSES)										
Subvention d'Assistance Technique	6,000,000	-	-	-	-	-	-	-	6,000,000	-
Commissions de Garanties	717,611	-	-	-	-	-	475,424	-	1,193,035	1,489,269

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

	NOTES	FOND DE CRÉDITS & GARANTIES	FONDS DE FCR-MPME	FONDS DE PIRAIC	FONDS DE PROFITEX	FONDS DE FCEST	FONDS GÉRÉS (Forevimap)	FONDS DE FGPC	FONDS DE PSME	Total 2015	Total 2014
Provisions pour moins value		-	-	-	-	-	-	-	-	-	(10,946,510)
Autres		<u>11,013,654</u>	<u>150,482</u>	<u>1,615,411</u>	<u>6,264,577</u>	-	-	-	<u>64,125</u>	<u>19,108,249</u>	<u>5,251,261</u>
		17,731,265	150,482	1,615,411	6,264,577	-	-	475,424	64,125	26,301,284	(4,205,980)
REVENU (PERTE) NET D'INTERETS & AUTRES		104,401,468	9,421,735	(7,744,625)	14,216,109	7,781,908	2,877,618	475,424	71,865	131,501,503	139,965,975
DEPENSES ADMINISTRATION											
Salaires & Avantages Sociaux		43,146,737	1,525,595	6,261,937	3,130,969	3,130,969	-	-	-	57,196,207	51,750,099
Honoraires Professionnels		2,453,142	-	-	-	-	-	-	-	2,453,142	2,718,765
Frais de Locaux		4,145,972	1,147,734	-	-	-	-	-	-	5,293,706	4,913,274
Dépenses d'amortissement		3,614,731	714,880	-	-	-	-	-	-	4,329,611	4,456,683
Voyages & Relations Publiques		2,768,526	404,860	-	-	-	-	-	-	3,173,386	1,276,174
Formation Professionnelle		18,083	-	-	-	-	-	-	-	18,083	84,637
Autres		<u>5,078,221</u>	<u>1,281,246</u>	<u>1,172</u>	<u>586</u>	<u>586</u>	-	<u>475,424</u>	-	<u>6,837,235</u>	<u>11,927,455</u>
		61,225,412	5,074,315	6,263,109	3,131,555	3,131,555	-	475,424	-	79,301,370	77,127,087
Profit (Perte), net de l'exercice		43,176,056	4,347,420	(14,007,734)	11,084,553	4,650,353	2,877,618	-	71,865	52,200,133	98,788,576
Ecart de conversion	3.13	41,924,467	64,258,688	27,511,571	566,710	-	(5,185,869)	-	-	129,075,566	35,949,688
Profit Global		85,100,523	68,606,108	13,503,837	11,651,263	4,650,353	(2,308,251)	-	71,865	181,275,697	98,788,576

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

FONDS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
États de l'Évolution des Fonds Propres
Exercices terminés les 30 septembre 2015 et 2014
(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	NOTES	Fonds de Crédits et Garanties	Fonds FCR- MPME	Fonds PIRAIC	Fonds Profitex	Fonds FCREST	Fonds Gérés	Fonds FGCP	Fonds PSME	TOTAL 2015	TOTAL 2014
FONDS DU GOUVERNEMENT HAITIEN											
Solde au début de l'exercice		234,213,524	375,440,400	493,293,600	-	165,000,000	-	-	-	1,267,947,524	1,267,947,524
Diminution des fonds du Gouvernement		(18,113,524)	-	-	-	-	-	-	-	(18,113,524)	-
Solde à la fin de l'exercice		216,100,000	375,440,400	493,293,600	-	165,000,000	-	-	-	1,249,834,000	1,267,947,524
FONDS IDA											
Solde au début de l'exercice		103,027,686	-	-	-	-	-	113,711,332	-	216,739,018	202,394,583
Retrait durant l'exercice, net de l'effet de change		-	-	-	-	-	-	(113,711,332)	-	(113,711,332)	14,344,435
Solde à la fin de l'exercice	3.12	103,027,686	-	-	-	-	-	-	-	103,027,686	216,739,018
FONDS BID											
Solde au début de l'exercice net		-	-	-	-	-	-	78,551,054	-	78,551,054	201,294,000
Ajout de l'exercice, net de l'effet de change		-	-	-	-	-	-	7,844,536	-	7,844,536	(122,742,946)
Solde à la fin de l'exercice	3.12	-	-	-	-	-	-	86,395,590	-	86,395,590	78,551,054

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

	NOTES	Fonds de Crédits et Garanties	Fonds FCR- MPME	Fonds PIRAIC	Fonds Profitex	Fonds FCREST	Fonds Gérés	Fonds FGCP	Fonds PSME	TOTAL 2015	TOTAL 2014
RESERVE SPÉCIALE											
Solde au début de l'exercice		29,223,017	-	-	-	-	-	(5,467)	-	29,217,550	55,542,241
(Retrait) ajout durant l'exercice		-	-	-	-	-	-	5,467	-	5,467	(26,313,757)
Solde à la fin de l'exercice		29,223,017	-	-	-	-	-	-	-	29,223,017	29,228,484
RÉSERVE GÉNÉRALE POUR PERTES SUR PRÊTS											
Solde au début de l'exercice		3,441,711	1,979,332	4,689,035	135,120	1,650,000	1,156,698	-	-	13,051,896	13,539,130
(Retrait) ajout durant l'exercice		3,712,946	(118,504)	(1,844,222)	2,013,581	-	336,170	-	-	4,099,971	(487,224)
Solde à la fin de l'exercice		7,154,657	1,860,828	2,844,813	2,148,701	1,650,000	1,492,868	-	-	17,151,867	13,051,906
BÉNÉFICES CUMULÉS											
Solde au début de l'exercice		312,744,414	64,429,557	3,392,740	14,621,964	27,037,394	15,152,140	-	-	437,378,209	338,102,409
Redressement solde début		-	-	(22,092,352)	-	-	-	-	-	(22,092,352)	-
Solde redressé		312,744,414	64,429,557	(18,699,612)	14,621,964	27,037,394	15,152,140	-	-	415,285,857	338,102,409
Virement à la réserve générale pour pertes sur prêts		(3,712,946)	118,504	1,844,222	(2,013,581)	-	(336,170)	-	-	(4,099,971)	487,224
Revenu (perte), net de l'exercice		85,100,523	68,606,108	13,503,836	11,651,263	4,650,353	(2,308,251)	-	71,865	181,275,697	98,788,576
Solde à la fin de l'exercice		394,131,991	133,154,169	(3,351,554)	24,259,646	31,687,747	12,507,719	-	71,865	592,461,583	437,378,209

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

FONDS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL Etats des Flux de Trésorerie Exercices terminés les 30 septembre 2015 et 2014

NOTES	Fonds de Crédits et Garanties	Fonds FCR- MPME	Fonds PIRAIC	Fonds Profitex	Fonds FCREST	Fonds Gérés	Fonds FGCP	Fonds PSME	TOTAL 2015	TOTAL 2014
ACTIVITES D'EXPLOITATION										
Profit (perte), net de l'exercice	85,100,523	68,606,108	13,503,836	11,651,263	4,650,353	(2,308,251)	-	71,865	181,275,697	98,788,576
Eléments de conciliation du profit (perte), net de l'exercice aux liquidités provenant des activités d'exploitation:										
Provision sur participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotation (récupération) pour pertes sur prêts	25,114,584	23,300,492	36,315,862	-	-	-	-	-	84,730,938	(3,727,949)
Radiation Prêts	-	(7,228,627)	-	-	-	-	-	-	(7,228,627)	-
Effet de change relatif aux provisions pour garanties et pertes sur prêts en dollars US	2,279,301	2,435,998	8,689,587	3,404,804	-	-	-	-	16,809,690	8,048,445
Amortissement des immobilisations	3,614,731	714,880	-	-	-	-	-	-	4,329,611	4,456,683
Changement dans les éléments d'actifs et passifs liés aux activités d'exploitation:	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Encaissements (décaissements) de prêts, net	(280,613,641)	24,698,807	(154,969,655)	(217,742,036)	-	7,190,146	-	(3,693,700)	(625,130,079)	(69,069,558)
Variations des autres éléments d'actif	63,986,797	(6,588,348)	(1,003,328)	(2,534,825)	460,461	(232,062)	(124)	(11,997)	54,076,574	(56,412,712)
Variations des autres éléments de passif	6,877,645	660,814	(4,238,117)	1,283,092	6,759	-	-	28,578	4,618,771	7,839,649
Transfert interfonds	568,764,780	(107,861,005)	101,701,815	(466,194,631)	(5,117,573)	(16,398,640)	-	(74,894,746)	-	-
Liquidités (utilisées dans) provenant des activités d'exploitation	475,124,720	(1,260,881)	-	(670,132,333)	-	(11,748,807)	(124)	(78,500,000)	(286,517,425)	(10,076,866)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

NOTES	Fonds de Crédits et Garanties	Fonds FCR- MPME	Fonds PIRAIC	Fonds Profitex	Fonds FCREST	Fonds Gérés	Fonds FGCP	Fonds PSME	TOTAL 2015	TOTAL 2014
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT										
(Augmentation) diminution des placements	(340,007,045)	-	-	-	-	-	-	-	(340,007,045)	(276,817,163)
Augmentation des participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(122,434,348)
Augmentation des garanties sur prêts à payer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2,023,737)
Acquisition d'immobilisations, net	(90,182,199)	162,438	-	-	-	-	-	-	(90,019,761)	(24,841,240)
Liquidités (utilisées dans) provenant des activités d'investissement	(430,189,244)	162,438	-	-	-	-	-	-	(430,026,806)	(426,116,488)
ACTIVITES DE FINANCEMENT										
Diminution des fonds du Gouvernement (Diminution) augmentation d'emprunt et fonds gérés	(18,113,524)	-	-	-	-	-	-	-	(18,113,524)	-
	18,113,524	-	22,092,352	670,132,333	-	11,748,807	-	78,500,000	800,587,016	(39,266,067)
Diminution Apport IDA, net de l'effet de change	-	-	-	-	-	-	(113,711,332)	-	(113,711,332)	14,344,435
Apport BID, effet de change	-	-	-	-	-	-	7,844,535	-	7,844,535	(122,742,946)
Redressement Bénéfices Cumulés	-	-	(22,092,352)	-	-	-	-	-	(22,092,352)	-
Réserve pour fluctuations de taux de change	-	-	-	-	-	-	(5,467)	-	(5,467)	(26,313,757)
Liquidités (utilisées dans) provenant des activités de financement	-	-	-	670,132,333	-	11,748,807	(105,872,264)	78,500,000	654,508,877	(173,978,335)
(Diminution) augmentation des liquidités	44,935,476	(1,098,443)	-	-	-	-	(105,872,387)	-	(62,035,354)	(610,171,689)
Liquidités au début de l'exercice	<u>88,349,305</u>	<u>4,422,714</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>192,254,003</u>	<u>-</u>	<u>285,026,022</u>	<u>895,197,711</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	133,284,781	3,324,271	-	-	-	-	86,381,616	-	222,990,668	285,026,022

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

1. CADRE JURIDIQUE ET ACTIVITES

Le Fonds de Développement Industriel (FDI) est un organisme public, créé par décret présidentiel publié dans le moniteur du 26 mars 1981. Le domicile légal du FDI est au 12, angle rue Butte et impasse Chabrier, zone réservoir Bourdon, Port-au-Prince, Haïti.

La mission du FDI en tant qu'institution spécialisée de la Banque de la République d'Haïti (BRH) est de promouvoir le développement du secteur industriel privé en mettant à la disposition des entrepreneurs des ressources techniques dans la préparation de projets d'investissement (Assistance technique) et, à travers les banques commerciales et institutions financières non bancaires opérant en Haïti (Intermédiaires Financiers agréés), des ressources financières nécessaires à la réalisation de projets et au développement des entreprises d'investissement (réescomptes et garanties). Conformément à la Déclaration Générale de Politiques et Procédures (DGPP) amendée en 2005, le FDI intervient directement aussi dans le secteur industriel avec des instruments de financement et de réduction de risque, tels que:

- Réescompte;
- Cofinancement direct;
- Prêt participatif;
- Prise de participation au capital ;
- Garantie de crédit;
- Autres prêts.

Dans le cadre de ses activités, le FDI a obtenu plusieurs facilités de divers bailleurs.

BANQUE MONDIALE (IDA)

Au début des opérations du FDI, l'Association Internationale de Développement (IDA) a effectué une contribution de Vingt Trois Millions Huit Cent Trente Mille Trente gourdes (23,830,030.00 gdes) selon les termes de l'Accord de Crédit no. 1131 HA.

Le 2 février 1990, l'État haïtien a signé l'accord de crédit no. 2071 HA avec l'IDA, pour un montant de Neuf Millions Cent Mille de droits de tirage spéciaux (9,100,000.00 DTS). La date de clôture de ce projet a eu lieu le 30 juin 1998. Dans le cadre de cet accord de crédit, le FDI a reçu des contributions totalisant Soixante Dix Neuf Millions Cent Quatre Dix Sept Mille Six Cent Cinquante Six gourdes (79,197,656.00 gdes) reflétées dans le poste Fonds IDA.

GOVERNEMENT HAÏTIEN

i) État Haïtien

Au début des opérations du FDI, l'État Haïtien a effectué une dotation initiale de 5 millions de gourdes dans le cadre de l'Accord **1131 HA** avec l'Association Internationale de Développement (IDA).

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

ii) Ministère de l'Économie et des Finances

Fonds PIRAIC (Programme d'incitation à la reprise des activités industrielles et commerciales)

Dans le cadre du projet PIRAIC, le FDI a reçu du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) des sommes totalisant 810.3 millions de gourdes dont 560 millions selon les Protocoles d'Accord signés les 22 décembre 2004 et 1^{er} octobre 2007 et 250.3 millions de gourdes selon le Protocole d'Accord signé le 8 avril 2012, entre le MEF, la BRH et le FDI. Ces avances ont été allouées comme suit:

- La capitalisation du PIRAIC pour 493.3 millions de gourdes;
- Une allocation de 300 millions de gourdes pour des volets spécifiques d'assistance à certaines entreprises. Cette allocation était complètement utilisée au 30 septembre 2010. Les transactions y relatives ont transité par le bilan.
- 17 millions de gourdes dont 10 millions ont été mis à la disposition du FDI en 2004 pour l'assistance technique visant à aider les entreprises s'y qualifiant à préparer leur plan d'affaires à soumettre à leur banque, en vue d'obtenir le financement requis et 7 millions de gourdes reçus en 2007 pour des frais de fonctionnement et d'assistance pour les activités de crédit et microcrédit. Les 17 millions de gourdes furent utilisés en partie pour financer de l'assistance technique fournie à certaines entreprises et en partie comme frais de gestion du FDI.

Fonds PIRAIC-Fonds de Recapitalisation des Entreprises Haïtiennes (FREH)

Le 9 novembre 2012, le FDI a signé un Protocole d'Accord avec le Ministère de l'Économie et des Finances dans le cadre d'un nouveau programme intitulé "Fonds de Recapitalisation des Entreprises Haïtiennes (FREH)". Le montant de l'enveloppe mobilisé par l'UCP du MEF en faveur du FDI dans le cadre de ce Protocole d'Accord est de 24 millions de dollars américains décaissé en gourdes au taux de 42.7956 soit Un Milliard Vingt Sept Millions Quatre Vingt Quatorze Mille Deux Cent Vingt Cinq gourdes (1,027,094,225.00 gdes) comptabilisé à titre d'emprunt.

L'objet du Protocole d'Accord est de fournir au FDI les moyens financiers nécessaires en vue d'instituer un fonds de recapitalisation des entreprises haïtiennes au moyen de prise de participation directe et de l'insertion de ce fonds au PIRAIC. Ce fonds doit permettre de suppléer à l'insuffisance des ressources financières des entreprises des dix (10) départements géographiques du pays et des secteurs prioritaires.

Le présent Protocole d'Accord est conclu pour une période de douze (12) ans renouvelable à partir de la date de la signature. À l'issue de cette période, les termes et conditions du contrat peuvent être revus par les deux parties afin de tenir compte du nouvel environnement économique, légal et réglementaire du moment.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

Toutefois si, pour une raison quelconque, le programme devrait prendre fin, le FDI serait obligé de rembourser les ressources résiduelles au MEF majorées des résultats nets d'exploitation.

Dans le but de permettre à un plus grand nombre de PME de pouvoir bénéficier des opportunités offertes par ce programme, les deux parties ont décidé de modifier certaines clauses du présent Protocole d'Accord par la signature d'un avenant en date du 30 août 2013, ainsi:

- Le FDI est dûment autorisé, d'office, à apporter à titre d'actionnaire dans une société anonyme, l'équivalent de 25 millions de gourdes et cette valeur, en aucun cas, ne devra dépasser 49% du capital émis et payé par la société émettrice. Tout dépassement, ne serait-ce que temporaire, de ce montant devra préalablement être approuvé par le MEF.
- Chaque prise de participation du FDI fera l'objet d'un contrat spécifique de participation, dont les termes ne devront en aucune façon, être en contradiction avec les dispositions du Protocole d'Accord et de ses avenants.

Fonds PROFITEX

Selon un Protocole d'Accord en date du 31 août 2012, une réallocation des ressources de l'ex-Fonds Prêt-Mangue a été faite à un nouveau programme baptisé « Financement des Infrastructures Touristiques et des Exportations (PROFITEX) ». Le coût initial du programme est de 10 millions de dollars américains incluant les 4.6 millions de dollars américains antérieurement reçus par l'ex-Fonds Prêt-Mangue.

Le MEF a mis à la disposition du FDI un montant additionnel de 10 millions de dollars américains suite à un avenant signé le 24 juillet 2015.

Dans le cadre de ce Protocole d'Accord, la totalité des 20 millions de dollars américains a été décaissée au 30 septembre 2015 et comptabilisée comme emprunt subordonné. Cet emprunt est remboursable en dollars américains.

L'objectif de ce programme consiste à financer les investissements et le besoin en fonds de roulement des entreprises opérant dans le secteur des infrastructures touristiques à un titre ou à un autre, et dans le secteur des exportations des produits utilisant les matières premières locales, notamment des produits agricoles assimilés.

Les financements octroyés par le FDI, dans le cadre du Fonds PROFITEX peuvent porter deux types d'intérêts comme les prêts participatifs:

- Un intérêt fixe dont le taux ne peut être inférieur au plus fort taux sur les dépôts à terme en dollars américains, ni supérieur au taux de base bancaire sur les prêts en dollars, tel que publié par la BRH.
- Un taux d'intérêt variable établi sur la base d'un indicateur de performance négocié à l'avance.

Depuis 2013, le FDI reçoit à titre de rémunération pour ses services d'analyse et de gestion de dossiers, 40% des intérêts perçus, les autres 60% sont versées au MEF.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

Fonds FCEST

Le Fonds FCEST regroupe toutes les activités de financement des établissements d'enseignement supérieur et technique qui satisfont aux critères d'éligibilité.

Le 4 juillet 2009, un Protocole d'Accord a été signé entre le FDI et le MEF relatif à la création du Fonds de Crédit à l'Enseignement Supérieur et Technique (FCEST) dans le cadre d'un Programme de financement aux établissements privés d'enseignement supérieur et technique reconnus d'utilité publique. Ce programme est financé à partir de ressources du Trésor Public sous forme de dotation au capital du FDI: 100 millions de gourdes en 2009 et 65 millions de gourdes en 2010 pour un total de 165 millions de gourdes.

Les prêts participatifs dans le cadre de ce programme ne pourront être couverts que par des garanties réelles, ayant une valeur marchande représentant au moins 100% du prêt et une valeur prudentielle de 50%, conformément à la Circulaire 87 de la BRH. Le montant maximum d'un prêt participatif est de 120 millions de gourdes et sa durée ne pourra pas excéder dix (10) ans, avec prolongation additionnelle de cinq (5) ans, au besoin.

Fonds gérés

Ce fonds regroupe des fonds obtenus du Ministère de l'Économie et des Finances pour servir à financer des activités spécifiques: FOREVIMAP et SONAPI, décrites ci-dessous. Les fonds gérés s'apparentent à des fonds en fiducie sous la gestion du FDI. Les financements reçus ne constituent pas des emprunts. Selon les ententes, le FDI obtient des revenus de gestion pour son rôle de fiduciaire. Les fonds FOREVIMAP et SONAPI sont respectivement remboursables en gourdes et en dollars américains.

a) FOREVIMAP

Le 16 août 2010, un Protocole d'Accord a été signé entre le FDI et le MEF relatif à la mise en place d'un programme "Fonds de Recapitalisation des Commerçants du Marché du Port" (FOREVIMAP) victimes de l'incendie survenu dans la nuit du 25 au 26 avril 2010. Ce programme comprend trois composantes: Subvention, Refinancement et Garantie. La gestion des composantes Refinancement et Garantie a été confiée au FDI. Ces composantes sont financées à partir des ressources du Trésor Public.

- Pour la composante Refinancement, un budget de 77 millions de gourdes a été alloué au FDI et décaissé par le FDI aux institutions financières et de micro finance, au profit des 303 bénéficiaires pour le rachat de leurs dettes, jusqu'à concurrence de Soixante Douze Millions Quatre Cent Quatre Vingt Neuf Mille Neuf Cent Quarante et Une gourdes (72,489,941 gdes). La différence de Quatre Millions Cinq Cent Dix Mille Cinquante Neuf gourdes (4,510,059 gdes) a servi au financement des premières dépenses de mise en œuvre de ces opérations et a été comptabilisée comme assistance technique jusqu'en 2011. Au fur et à mesure que les institutions financières et de micro finance récupèrent leurs prêts, elles en avertissent le FDI qui diminue simultanément le solde des prêts et des fonds gérés.
- La composante garantie n'a pas été effective.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

b) SONAPI

Dans le cadre de la participation de l'État Haïtien au Programme de Remise en État de l'Infrastructure de Base (PREIEB), dont le Contrat de Prêt no. 1493/SF-HA a été signé le 3 novembre 2003 et ratifié le 3 décembre 2003 par le Parlement Haïtien, le MEF a signé un Protocole d'Accord le 14 juillet 2010 avec le FDI et la Société Nationale des Parcs Industriels (SONAPI).

Ce Protocole définit les obligations de la SONAPI et du MEF dans le cadre du financement de la Phase I du plan d'expansion du Parc Industriel Métropolitain (PIM) qui a quasiment atteint la saturation, à partir des ressources du prêt no.1493/SF-HA géré par l'Unité Technique d'Exécution (UTE), et établit les procédures qui s'appliqueront pendant l'exécution de cette phase.

Le rôle du FDI est de gérer pour le MEF les fonds alloués à la SONAPI dont les activités de mise en œuvre de la Phase I du plan d'expansion du PIM se chiffrent à Trois Millions Cinq Cent Mille dollars américains (\$US 3,500,000.00)

Le financement accordé à SONAPI dans le cadre de ce Protocole constitue un prêt au taux de 2% l'an dont le remboursement s'échelonne en 180 mensualités consécutives avec un délai de grâce de 12 mois commençant à courir le 1^{er} juillet 2011 et la première mensualité le 31 juillet 2012 pour prendre fin le 30 juin 2026. Les versements se feront à l'ordre du FDI.

Fonds de Capitalisation/Recapitalisation (FCR) des MPME

Le Fonds de Capitalisation/Recapitalisation des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (FCR-MPME) regroupe toutes les activités de financement permettant l'accès au crédit aux micros, petites et moyennes entreprises formelles des secteurs prioritaires dont la capacité de remboursement est clairement établie ainsi qu'à financer les projets viables de création de nouvelles PME.

Le 18 avril 2012, le FDI a signé un Protocole d'Accord avec le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) par lequel il s'engage à administrer des fonds qui lui seront fournis par le MEF en vue de financer le crédit Micro Petite Moyenne Entreprise (MPME) dans le cadre du programme de capitalisation/recapitalisation. Le 5 juin 2012, ce Protocole d'Accord fut modifié par l'Avenant no.1, tel que décrit ci-dessous.

L'Accord est signé pour une période de dix (10) ans renouvelable.

L'objet de ce Protocole est de fournir au FDI les moyens financiers nécessaires pour lui permettre de disposer des fonds de crédit MPME dans le cadre du programme de capitalisation/recapitalisation.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

Les ressources de ce programme comprennent Quinze Millions Cinq Cent Mille dollars américains (\$US 15, 500,000.00) répartis ainsi:

a) Composante crédit aux MPME formelles - \$US 6,000,000

- Un budget de 6 millions de dollars américains servant à donner l'accès au crédit aux MPME formelles des Secteurs prioritaires dont la capacité de remboursement est clairement établie, et à financer les projets viables de création de nouvelles PME.

b) Composante Microcrédit – \$US 3,000,000

- Un budget de 3 millions dollars américains a été alloué au volet Microcrédit.

Ces 9 millions dollars américains soit Trois Cent Soixante Quinze Millions Quatre Cent Quarante Mille Quatre Cent gourdes (375,440,400.00 gdes) ont été enregistrés aux fonds propres comme fonds du Gouvernement Haïtien.

- De plus, une enveloppe de Cinq Cent Mille dollars américains (\$US 500,000.00) est destinée à l'acquisition de matériels et équipements additionnels pour le FDI, tels que véhicules, ordinateurs, logiciels, etc. Ce montant fut traité comme subvention d'assistance technique dont une partie fut reportée.

Allocation au Fonds PIRAIC – \$US 6,000,000

Suite à l'avenant daté du 5 juin 2012, un montant de Six Millions dollars américains (\$US 6,000,000.00) a été alloué au Fonds PIRAIC afin de permettre au FDI de participer plus activement et plus efficacement dans la création de nouvelles entreprises et la modernisation des entreprises existantes. Cette somme a été enregistrée aux fonds propres comme fonds du Gouvernement Haïtien.

Programme de Soutien aux Micros Entreprises (PSME)

Le contrat relatif au PSME a été signé par le Fonds de Développement Industriel (FDI) et le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) en octobre 2014. Au cours du mois de janvier 2015, le FDI a reçu 4 millions de gourdes venant de HAITI CHERIE et 120 millions de gourdes venant du MCI, soit un total de 124 millions de gourdes. De ce montant 45.5 millions de gourdes a été transféré sur le compte de l'ANACAPH sur demande du MCI. Ainsi, le montant disponible pour ce Programme au 30 septembre 2015 se chiffre à 78.5 millions de gourdes.

Le PSME vise à renforcer l'investissement des Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME), et augmenter leur capacité à intégrer les chaînes de valeurs à haute potentialité de croissance. Il doit faciliter l'accès au crédit et pallier à l'insuffisance des ressources financières des MPME productives des dix départements géographiques du pays.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

Fonds IDA et BID

Fonds de garantie partielle de crédit (FGPC)

Le 9 octobre 2010, un Accord de Financement non remboursable 2416/GR-HA de 20 millions dollars américains a été signé entre la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement (BID) pour la réalisation du « Programme de Mise en Place d'un Fonds de Garantie Partielle de Crédit pour le Développement des Entreprises ».

Le 7 janvier 2011, un Accord de Cofinancement H630-0-HT de 2.5 millions dollars américains soit Cent Millions Six Cent Trente Cinq Mille gourdes (100,635,000 gdes) a été signé entre la République d'Haïti et la Banque Mondiale- International Développement Association (IDA) dans le cadre de l'accord décrit ci-dessus.

Le 23 septembre 2011, un second Accord de Financement non remboursable GRT/ HR-12410-HA a été signé entre la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement en vertu duquel il est prévu des ressources additionnelles en temps opportun en complément à la contribution de la BID pour l'exécution complète et ininterrompue du programme, Ces ressources additionnelles proviendront du Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH) jusqu'à concurrence de 12.5 millions de dollars américains.

L'exécution du Programme pour un montant total de 35 millions dollars américains sera réalisée par le Bénéficiaire, la République d'Haïti, par l'intermédiaire du FDI dénommé Organisme d'Exécution.

L'objectif du Programme est de contribuer à la réhabilitation du secteur productif haïtien qui a été affecté par le séisme du 12 janvier 2010, en particulier des entreprises qui sont encore viables. L'objectif pourra être atteint grâce à la création d'un fonds de garantie partielle de crédit qui permettra à ces entreprises de restructurer les prêts bancaires qu'elles ne peuvent pas acquitter, et pour éviter leur mise en liquidation en facilitant l'accès continu au financement pour leur reconstruction et leur fonctionnement.

Dans le cadre de ce protocole, la BID a décaissé un montant de 5 millions dollars américains pour la composante Garantie et Deux Cent Trois Mille Cinq Cent Soixante Sept dollars américains (USD 203,567.00) pour le volet Assistance technique ; l'IDA a décaissé un montant de Deux Millions Cinq Cent Mille dollars américains (USD 2,500,000.00) pour la composante Garantie.

Le FGPC a clôturé le 31 octobre 2011.

Les bailleurs de fonds ont demandé le remboursement de leurs avances non utilisées. Ainsi, en octobre 2013, un montant de trois millions trois cent soixante et un mille cinq cent quarante dollars américains (\$US 3,361,540.00) a été remboursé à la BID et en mai 2015, un montant de Deux Millions Quatre Cent Quatre Vingt Quinze Mille Neuf Cent Quatre Vingt Cinq dollars américains (USD 2,495,985.00) a été remboursé à l'IDA.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 BASE DE PREPATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du FDI sont préparés selon les Normes Comptables Généralement Admises. Ils sont libellés en gourde qui est la monnaie nationale haïtienne.

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Les principes comptables suivants sont appliqués :

- Comptabilité d'engagement ;
- Intelligibilité ;
- Pertinence ;
- Fiabilité ;
- Comparabilité.

2.2 Méthode d'évaluation

Les états financiers ci-joints sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs financiers et passifs libellés en devises inscrits au bilan.

2.3 Estimation et jugements

Lors de la préparation de ces états financiers, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actifs et de passifs déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que les revenus et dépenses de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents des estimations.

Les estimations comptables et hypothèses sont revues périodiquement. L'effet de révisions d'estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu. Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des principes comptables, et ont eu un effet important sur les montants reflétés aux états financiers. Les principaux postes des états financiers affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous :

- ✓ Prêts-provisions pour pertes sur prêts et pour garanties sur prêts ;
- ✓ Participations et provisions pour pertes de valeur sur participations ;
- ✓ Amortissement et valorisation des immobilisations ;
- ✓ Provisions pour pertes de valeur sur biens immobiliers hors exploitation.

De l'avis de la Direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

2.4 Effets des transactions et évènements

Les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte dès que ces transactions et évènements se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercices comptables, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Dans ce cadre, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.5 Opération en devises

Les éléments d'actifs et de passifs exprimés en devises étrangères sont convertis en gourdes haïtiennes aux taux en vigueur à la date du bilan. Les gains et pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état des résultats.

2.6 Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées au coût et représentent les montants gardés en caisse, les dépôts gardés à la BRH et à d'autres banques.

2.6 Placements

Les placements sont composés de dépôts à terme locaux que la Direction a l'intention et la capacité de garder jusqu'à échéance. Ces placements sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la provision pour perte de valeur autre que temporaire. Les fluctuations de valeur ne sont pas comptabilisées mais sont divulguées en notes aux états financiers lorsqu'applicables.

2.7 Prêt

Les prêts initiés par le FDI sont comptabilisés au coût amorti. Les principales catégories de prêts sont:

- Les prêts aux intermédiaires financiers comprennent: des réescomptes et des microcrédits institutionnels octroyés à travers des intermédiaires financiers approuvés par la Banque Centrale. Ces prêts incluent des prêts subordonnés qui sont des prêts en vrac faits à des intermédiaires financiers, à des fins de sous-prêts à des entreprises d'investissement éligibles. La principale caractéristique d'un tel prêt est l'indexation des paiements de principal et d'intérêts sur la performance de l'intermédiaire financier en matière de recouvrement des sous-prêts. Chaque remboursement relatif au prêt subordonné est une fraction des paiements effectivement reçus des bénéficiaires ultimes.
- Les cofinancements qui sont des prêts effectués conjointement par le FDI et une institution financière. En plus du risque de crédit assumé par le FDI sur sa portion du prêt, il arrive que le FDI garantisse contre rémunération, la portion du prêt effectué par l'institution financière avec laquelle il s'est associé.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

- Les prêts participatifs sont des prêts directs dont la rémunération est partiellement indexée à certains indicateurs de performance du bénéficiaire, tels que le chiffre d'affaires, le bénéfice net, la marge brute d'autofinancement, etc.
- Les autres prêts sont des prêts initiés uniquement par le FDI selon des termes et taux d'intérêts qui se retrouvent sur le marché financier en Haïti.
- Le microcrédit institutionnel du fonds PIRAIC/FREH est un instrument spécialement conçu pour les institutions de microfinance qui acceptent d'être soumises à un examen de la part du FDI et qui par la suite, signent un accord spécial de participation avec le Fonds. Ces institutions peuvent obtenir un réescompte ou un prêt subordonné, en vue de financer leurs activités de microfinance.

Les prêts non productifs sont ceux pour lesquels les intérêts accusent un retard de paiement de 90 jours et plus. Les intérêts cessent alors d'être comptabilisés et les intérêts courus sont renversés. Les prêts non productifs sont remis sur la méthode de comptabilité d'exercice lorsque les versements du capital et de l'intérêt sont à jour et que la Direction n'a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement de ces prêts.

Les prêts sont classés comme restructurés lorsque, à cause d'un risque accru ou de la détérioration de la situation du client, le FDI accepte de modifier certaines des dispositions relatives aux termes et conditions du prêt. S'agissant d'un prêt conjoint, cette restructuration est faite d'un commun accord avec l'intermédiaire financier ou directement avec le client s'il s'agit d'un prêt ordinaire.

Conformément au circulaire #87 de la BRH, le FDI établit une provision spécifique pour pertes sur prêts en fin d'exercice qui représente une estimation de la perte de valeur réelle sur le portefeuille de prêts à cette date. Cette provision est établie en prenant en considération les éléments probants spécifiques tels que: les conditions avec les bailleurs de fonds, les arriérés de remboursement, la valeur des garanties, les possibilités de recouvrement futur et la situation économique de l'emprunteur qui ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt spécifique ou d'un groupe de prêts avec un risque similaire. Cette provision tient aussi compte de l'expérience et du jugement de la Direction du FDI. Les risques de pertes sur prêts sur les autres catégories de prêts sont assurés par le FDI. Ainsi:

- Le risque de pertes sur des prêts réescomptés non garantis est supporté par les intermédiaires financiers.
- Les risques de pertes sur les prêts octroyés aux bénéficiaires dans le cadre du Fonds **FCR- MPME** financé par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) est assumé par l'apport en capital de ce dernier, via l'Etat des Résultats.
- Le risque de pertes sur les prêts octroyés aux bénéficiaires dans le cadre des programmes **PIRAIC/FREH** financés par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) est couvert par l'apport en capital du fonds de PIRAIC et l'emprunt de FREH, via l'Etat des Résultats.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

- Le risque de pertes sur les prêts du **Fonds PROFITEX** est couvert par l'emprunt subordonné du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).
- Le risque de pertes sur les prêts du **Fonds FCEST** est couvert par l'apport en capital accordé par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), via l'état des résultats.
- Le risque de pertes sur les prêts des **Fonds Gérés – SONAPI/FOREVIMAP** est couvert par les facilités du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

Le FDI considère que les soldes des comptes de provision précités sont suffisants pour absorber les pertes constatées qui seront encourues sur ces portefeuilles de prêts.

Ces comptes de provisions sont augmentés par les provisions pour garanties et pertes sur prêts imputées à l'État des Résultats et réduits par les paiements de garantie et les radiations, net des recouvrements et, pour les provisions pour garanties, de l'effet de change relatif aux soldes en dollars US.

À partir de 2013, conformément au circulaire # 87 de la BRH, le FDI a décidé d'enregistrer aux fonds propres, au poste « réserve générale pour pertes sur prêts », une provision de nature générale calculée sur les prêts pour lesquels une provision spécifique n'est pas requise. Cette réserve est défalquée des bénéfices cumulés.

2.8 Participations

Les participations représentent des placements à long terme dans différentes sociétés et sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et non de consolidation. Cette approche est adoptée dans la mesure où le FDI n'exerce pas une influence notable sur la gestion de ces sociétés et que les actions seront reconverties à terme.

Les gains et les pertes réalisés lors de l'aliénation des participations ainsi que les dévaluations destinées à montrer un fléchissement permanent de la valeur d'origine sont comptabilisés à l'État des Résultats de l'exercice où ils se produisent lorsque les états financiers certifiés sont fournis par le client.

Chaque participation est assortie d'une clause en vertu de laquelle l'émetteur s'engage à terme à racheter la participation du FDI à un prix déterminé selon une formule préétablie.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

2.9 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût. À l'exception des terrains et des aménagements en cours ; elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée estimative de leurs vies utiles.

Les taux en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont comme suit:

Immeuble	5%
Véhicules	20%
Equipement de bureau	10%
Matériel de bureau	20%
Matériel informatique	33%
Améliorations locatives	20%

Les améliorations locatives sont amorties sur la moindre durée de vie ou la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire. Les aménagements en cours seront amortis sur leur durée de vie estimative à partir du moment où ils seront prêts à être utilisés.

Les gains ou pertes réalisées lors de disposition d'immobilisation sont reflétés à l'Etat des Résultats.

2.10 Garanties

Les garanties initiées par le FDI sont comptabilisées à leur valeur nominale et sont amorties au même rythme que les prêts sous-jacents.

Conformément aux Normes Comptables Admises, le FGPC établit une provision pour garanties à payer lorsqu'une institution financière justifie que l'un de ses prêts garantis par le FGPC n'est plus récupérable. Cette provision tient aussi compte de l'expérience et du jugement de la Direction du FDI.

Des revenus de commissions au taux annuel de 1.5% du montant de la garantie sont perçus par le FGPC. Ces commissions sont ensuite transférées au FDI comme frais de gestion.

2.11 Biens Immobiliers Hors Exploitation

Les biens immobiliers hors exploitation, sont constitués de terrains et d'immeubles provenant des garanties réalisées et détenus par le FDI pour une période indéterminée. Ils sont gardés à leur juste valeur estimée par des évaluateurs indépendants et ne sont pas amortis.

Les biens immobiliers hors d'exploitation n'ont pas été réévalués au 30 septembre 2015.

2.12 Subvention reportée

Le solde de la subvention reportée au bilan représente la portion reçue en assistance technique moins la portion utilisée qui est présentée en subvention d'assistance technique à l'Etat des Résultats. Cette subvention sera enregistrée comme revenu au fur et à mesure que les dépenses y relatives seront encourues.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

2.13 Emprunt-PROFITEX

L'emprunt est comptabilisé au coût. Il porte un taux d'intérêts variable. Les gains ou pertes encourus par le Fonds Profitex sont portées en augmentation ou réduction de l'emprunt.

2.14 Impôts sur le revenu

Le Fonds de Développement Industriel en tant qu'organisme public est exonéré des impôts sur le revenu et des autres taxes.

2.15 Fonds de compensation

Le fonds de compensation a pour objectif d'aider les employés du FDI à faire face à des urgences familiales et professionnelles; le solde de ce fonds est placé dans un compte épargne-chèque porteur d'intérêts dans une banque locale. Les employés contribuent 3% de leur salaire au fonds de compensation et le FDI contribue 9%.

De plus, les employés peuvent contribuer au-delà de 3% de leur salaire, toutefois sans contribution équivalente du FDI. Une fois par année, les employés peuvent effectuer un retrait maximal de 80% de leur avoir acquis.

La contribution de l'employeur est irrévocablement gagnée par l'employé sur une période de cinq ans par tranche de 20% par année de service.

2.16 Intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les prêts et les placements. Cependant les intérêts perçus en devise sont convertis aux taux du jour à la date de la transaction.

Les revenus d'intérêts sur les prêts sont comptabilisés sur une base d'exercice. Cependant, lorsque les intérêts dus excèdent 89 jours, l'intérêt couru sur les prêts cesse d'être comptabilisé et les intérêts non payés déjà comptabilisés sont renversés.

Les dépenses d'intérêts sont comptabilisées selon les modalités des différents Protocoles.

2.17 Réserve spéciale

Fonds de Crédits et Garanties

La réserve spéciale a été établie en 1990. Elle représente la différence entre le taux historique de cinq gourdes pour un dollar US utilisé pour convertir l'emprunt contracté auprès de l'IDA/BRH. Accord de Crédit no. 2071-HA, et le taux du marché à la date à laquelle l'emprunt a été décaissé.

Fonds FGPC

La réserve spéciale représente le gain ou la perte de change résultant de la position longue ou courte des éléments d'actifs et de passifs financiers, tel que convenu aux accords de financement avec l'IDA et la BID.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

2.18 Gestion des risques

La gestion des risques est d'une importance cruciale dans l'exploitation du FDI. Parmi les risques financiers que le FDI doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidités, de crédit et de marché qui incluent les risques de change et de taux d'intérêts.

L'appréciation par la Direction des principaux risques du FDI est comme suit:

2.18.1 Risque de liquidités

Le risque de liquidités peut se matérialiser dans la mesure où le FDI ne dispose pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour faire face à tous ses engagements de sorties de fonds.

Pour gérer ce risque, la Direction du FDI assure une surveillance quotidienne des liquidités et porte une attention particulière aux échéances des placements et des emprunts ainsi qu'aux disponibilités et aux exigibilités de fonds. Elle porte une attention particulière aux projets approuvés en attente de décaissement.

2.18.2 Risque de crédit

Le risque de crédit ou risque commercial est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières ou contractuelles à l'endroit du FDI. Les politiques monétaires adoptées par la BRH ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière du FDI.

Ce risque concerne les principaux actifs financiers suivants:

	2015	2014
Liquidités:		
Dépôts à la BRH et à la BNC	213,899,166	271,168,335
Dépôts à d'autres banques	<u>9,046,502</u>	<u>13,797,687</u>
	222,945,668	284,966,022
Placements:		
Placements	1,110,053,404	770,046,359
Intérêts à recevoir sur placements	<u>8,192,393</u>	<u>3,589,153</u>
	1,118,245,797	773,635,512
Crédit:		
Prêts, net	2,610,295,350	2,079,477,195
Intérêts à recevoir sur prêts	<u>18,654,118</u>	<u>8,345,870</u>
	2,628,949,468	2,087,823,065

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

Participations, net:		
Port Lafito S.A.	100,000,000	100,000,000
Sciop S.A.	85,421,531	85,421,531
La Reserve S.A.	51,093,360	51,093,360
Satag S.A.	<u>22,434,348</u>	<u>22,434,348</u>
	258,949,239	258,949,239
 Autres actifs:		
À recevoir d'un intermédiaire financier	<u>15,335,316</u>	<u>13,768,811</u>
	15,335,316	13,768,811
Total des actifs financiers	4,244,425,488	3,419,142,649

i) Liquidités

Les liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que le FDI considère comme solides. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction.

ii) Placements

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre.

Le FDI considère les dépôts à terme qu'il détient comme des instruments financiers non à risque.

iii) Crédit

Le FDI assume deux types de risque de contrepartie: un risque bancaire et un risque-entreprise.

Le risque bancaire est lié au fait que la défaillance d'une banque ou de tout autre intermédiaire financier du fonds le mette dans l'impossibilité de recouvrer ses créances (réescomptes) entraînant des pertes importantes pour l'Institution. Dans le but de réduire ce risque, le FDI a fait insérer par la BRH, dans la Déclaration Générale de Politiques et Procédures, une clause d'action oblique, l'habilitant à poursuivre le client de la banque défaillante dont le prêt a fait l'objet d'une opération de réescompte du FDI.

Le risque-entreprise est géré au FDI par la direction de Crédit. La direction a pour objectif de superviser, sur une base opérationnelle, l'ensemble de la gestion du risque de crédit. Le FDI assure un suivi rigoureux et systématique de son portefeuille de prêts par différents mécanismes et politiques, et se penche tout spécialement sur des comptes à problèmes ou présentant des signes avant-coureurs de dégradation. Les politiques dont le FDI s'est dotée en matière de gestion du risque de crédit, et qui sont contenues dans son manuel de crédit, contribuent à une juste appréciation des différents aspects des risques.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

iv) *Participations*

Puisque les participations sont assujetties à des clauses de rachat, elles sont considérées comme actifs financiers sujets au risque de crédit. La Direction considère le risque de crédit variant de modéré à élevé; des provisions adéquates ont été constituées.

v) *Autres actifs*

Le FDI considère comme nul, le risque de perte sur les autres actifs financiers.

2.18.3 Risque de marché

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts. L'objectif du FDI est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables qui lui permettent d'être rentable.

i) *Risque de change*

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume de l'actif détenu en devises étrangères et le volume du passif libellé dans la même monnaie.

Les taux de change du dollar US par rapport à la Gourde étaient comme suit:

	2015	2014
Dollar US	52.1417	45.5577

ii) *Risque de taux d'intérêts*

Ce risque a trait aux incidences éventuelles des fluctuations des taux d'intérêts sur le bénéfice et par conséquent, la situation nette du FDI. Il correspond au risque que les dépenses d'intérêts soient supérieures au revenu d'intérêts. Le montant du risque est fonction de l'amplitude et du sens de variation des taux d'intérêts, de même que de l'ampleur et de la structure des échéances des instruments financiers. Ce risque se manifeste lorsque, aux dates de modification des taux, les échéances des entrées et des sorties de fonds en capital et intérêts ne concordent pas.

2.18.4 Capitaux Propres

Les capitaux propres sont définis comme les fonds du Gouvernement Haïtien, de l'IDA, de la BID, les réserves établies et les bénéfices accumulés.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES ETATS FINANCIERS

Les états financiers reflètent les activités du Fonds de Développement Industriel (FDI). Ils sont établis en Gourdes.

3.1 Liquidités

La répartition des liquidités se présente comme suit:

	2015	2014
Liquidités en gourdes	106,826,627	36,707,641
Liquidités en dollars US	<u>116,164,041</u>	<u>248,318,381</u>
	222,990,668	285,026,022

3.2 Placement

Aux 30 septembre, les placements sont des dépôts à échéance de trois (3) mois aux taux de 11% l'an en gourdes et 6% l'an en dollars américains et gardés dans des banques locales, comme suit :

	2015	2014
Dépôts à terme en gourdes	762,039,788	440,962,026
Dépôts à terme en dollars	<u>348,013,616</u>	<u>329,084,333</u>
	1,110,053,404	770,046,359

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

3.3 Prêts Bruts et Provisions pour Garanties et Pertes sur Prêts

Aux 30 septembre, les prêts se présentent comme suit :

	2015	2014
Fonds de Crédits et Garanties		
Prêts réescompte aux intermédiaires financiers	126,107,694	245,225,336
Cofinancements courants	55,524,106	77,067,216
Prêts directs participatifs	48,996,702	61,314,788
Autres prêts	535,071,251	236,402,769
Prêts Microcredit	30,000,000	-
Autres prêts aux employés	14,953,626	12,191,588
Prêts hypothécaires aux employés	14,567,328	5,504,843
Prêts non productifs	175,540,250	82,440,776
	1,000,760,957	720,147,316
Le montant des prêts (courants et non productifs) restructurés s'élève à : 177, 593,765		
Fonds FCR-MPME		
Prêts réescompte aux intermédiaires financiers	12,728,638	25,175,608
Prêts directs participatifs	52,675,473	51,611,415
Autres prêts – courant	225,257,640	253,262,734
Prêts non productifs	84,536,903	63,166,180
Prêts restructures	-	6,587,648
Prêts aux employés	-	93,876.00
	375,198,654	399,897,461
Le montant des prêts (courants et non-productifs) restructurés s'élève à : 95, 559,192		
Fonds PIRAIC / FREH		
Prêts - courant participatifs	599,213,009	575,204,902
Prêts courants- microcrédits	39,092,183	63,092,183
Autres prêts	146,073,138	99,521,182
Prêts non productifs	108,409,583	-
	892,787,913	737,818,267
Le montant des prêts (courants et non-productifs) restructurés s'élève à : 153, 393,967		
Fonds PROFITEX		
Prêts courants participatifs	139,851,244	99,632,250
Autres prêts	217,634,912	4,995,236
Prêts non productifs	-	35,116,635
	357,486,156	139,744,120

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

Fonds FCEST		
Prêts courants participatifs	165,000,000	165,000,000
Fonds PSME		
Autres prêts courants	3,693,700	-
Fonds Gérés		
Prêts courants	149,286,782	156,476,928
Total prêts	2,944,214,162	2,319,084,092

Les prêts octroyés à des apparentés se présentent comme suit :

	2015	2014
Fonds FCR-MPME		
La Réserve S.A	<u>45,854,352</u>	<u>40,064,236</u>
	45,854,353	40,064,237
Fonds PIRAIC		
Sciop S.A	105,336,662	92,035,665
Tivi S.A	<u>76,075,493</u>	<u>66,469,342</u>
	181,412,155	158,505,007
Fonds PROFITEX		
Sciop S.A	<u>104,283,400</u>	<u>91,115,400</u>
	104,283,400	91,115,400
	331,549,907	289,684,643

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

Aux 30 septembre, l'âge des créances était comme suit :

2015

	Courant	31-89 jours	Total
<u>Prêts courants</u>			
Fonds de Crédits et garanties	634,247,504	190,973,204	825,220,708
Fonds FCR-MPME	122,374,586	168,287,165	290,661,751
Fonds PIRAIC	520,278,329	264,100,000	784,378,329
Fonds PROFITEX	53,357,568	304,128,588	357,486,156
Fonds FCEST	165,000,000	-	165,000,000
Fonds Gérés	-	149,286,782	149,286,782
Fonds PSME	3,693,700	-	3,693,700
	1,498,951,687	1,076,775,739	2,575,727,426
%	58%	42%	100%

	90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
<u>Prêts non productifs</u>				
Fonds de crédits et de Garanties	39,351,445	67,469,884	68,718,920	175,540,249
Fonds FCR-MPME	18,720,274	28,014,460	37,802,168	84,536,902
Fonds PIRAIC	-	-	108,409,583	108,409,583
	58,071,719	95,484,344	214,930,671	368,486,734
%	16%	26%	58%	100%

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

2014

	Courant	31-89 jours	Total
<u>Prêts courants</u>			
Fonds de Crédits et garanties	499,003,223	138,703,317	637,706,540
Fonds FCR-MPME	238,080,856	98,650,425	336,731,281
Fonds PIRAIC	638,297,085	-	638,297,085
Fonds PROFITEX	13,512,085	91,115,400	104,627,485
Fonds FCEST	-	165,000,000	165,000,000
Fonds Gérés	156,476,928	-	156,476,928
	1,545,370,177	493,469,142	2,038,839,319
%	76%	24%	100%

	90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
<u>Prêts non productifs</u>				
Fonds de Crédits et garanties	2,404,580	40,697,161	39,339,035	82,440,776
Fonds FCR-MPME	16,448,879	13,043,401	33,673,900	63,166,180
Fonds PIRAIC	-	-	99,521,182	99,521,182
Fonds PROFITEX	35,116,635	-	-	35,116,635
	53,970,094	53,740,562	172,534,117	280,244,773
%	19%	19%	62%	100%

Aux 30 septembre, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes:

2015

	Garanties Hypothécaires	Équipements- gages sans dépossession	Garanties bancaires	Total
Prêts courants	1,829,856,517	913,304,966	93,411,687	2,836,573,170
Prêt non productifs	290,090,500	57,942,024	-	348,032,524
	2,119,947,017	971,246,990	93,411,687	3,184,605,694

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

2014

	Garanties Hypothécaires	Équipements- gages sans dépossession	Garanties bancaires	Total
Prêts courants	1,147,605,255	281,699,877	333,309,173	1,762,614,305
Prêts non productifs	<u>198,951,799</u>	<u>16,164,034</u>	-	<u>215,115,833</u>
	1,346,557,054	297,863,911	333, 309,173	1,977,730,138

Le rendement annuel moyen des différents portefeuilles est comme suit:

	2015	2014
Fonds de Crédits et Garanties - Gourdes	7.84%	4.44%
Fonds de Crédits et Garanties - dollars US	7.86%	6.85%
Fonds FCR - MPME - Gourdes	8.80%	8.26%
Fonds FCR - MPME - dollars US	8.77%	8.15%
Fonds PIRAIC - Gourdes	4.96%	4.04%
Fonds PIRAIC - dollars US	3.36%	3.30%
Fonds PROFITEX - dollars US	6.79%	5.27%
Fonds PE - Gourdes	3.00%	3.47%
Fonds PSME	2.51%	-

- Les prêts réescomptés **IDA/BRH** à travers les intermédiaires financiers sont remboursables sur une période n'excédant pas 15 ans, compte non tenu d'une période de grâce pouvant aller jusqu'à 3 ans.
- Les prêts cofinancés à travers les intermédiaires financiers sont remboursables sur une période variant de 1 à 5 ans.
- Les prêts participatifs sont des prêts directs dont la rémunération est partiellement indexée à certains indicateurs de performance du bénéficiaire, tels que: le chiffre d'affaires, le bénéfice net, la marge brute d'autofinancement, etc. et sont remboursables sur une période variant de 1 à 6 ans avec une période de grâce pouvant aller jusqu'à 3 ans.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

- Les autres prêts sont remboursables sur une période variant de 3 à 10 ans.
- Les prêts microcrédits sont remboursables sur une période de 3 ans, renouvelable.
- Les prêts hypothécaires aux employés sont remboursables sur une période variant de 10 à 20 ans.
- Les autres prêts aux employés regroupent des avances sans intérêts et des prêts, incluant des prêts véhicules. Ces prêts sont remboursables sur une période n'excédant pas 7 ans.
- Les prêts du Fonds FCEST sont remboursables sur une période maximale de 10 ans.
- Les prêts des Fonds Gérés sont remboursables sur une période maximale de 15 ans.

La répartition des prêts par monnaie se présente comme suit:

	2015	2014
Prêts en gourdes	1,199,357,564	1, 346,691,868
Prêts en dollars américains	1,744, 856,598	972,392,224
	2,944,214,162	2,319,084,092

3.4 Participation

Le FDI détient les participations suivantes:

	Nombre d'actions	2015	2014
<u>Fonds de Crédits et Garanties</u>			
SCIOP S.A	1,959	113,895,375	113,895,375
	(12.24%)	<u>(28,473,844)</u>	<u>(28,473,844)</u>
		85,421,531	85,421,531
<u>Fonds PIRAIC/FREH</u>			
Tivi S.A	3,689	33,390,558	33,390,558
Provision pour pertes de valeur	(36.89%)	<u>(33,390,558)</u>	<u>(33,390,558)</u>
		-	-
La Réserve S.A	1,000	51,093,360	51,093,360
	(33.33%)		
Port Lafito S.A	100,000	100,000,000	100,000,000
	(7.52%)		
Satag S.A	500	-	-
	(48.20%)	<u>22,434,348</u>	<u>22,434,348</u>
		258,949,239	258,949,239

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

3.5 immobilisations

Coût	Solde au 30/09/14	Additions	Dispositions	Transferts	Soldes au 30/09/15
Terrains	15,420,881	12,518,366	-	-	27,939,247
Immeuble	14,557,183	-	-	-	14,557,183
Véhicules	13,402,170	2,269,810	(32,500)	-	15,639,480
Equipements de bureau	2,534,409	-	-	(32,344)	2,502,065
Matériel de bureau	2,087,074	85,631	-	(860,293)	1,312,412
Matériel informatique	564,830	-	-	(261,821)	303,009
Améliorations locatives	763,581	-	(763,581)	-	-
Aménagements en Cours Biens complètement Amortis	44,944,995 6,031,499	75,391,593 -	- (3,170,088)	- 1,154,458	120,336,588 4,015,869
	100,306,622	90,265,400	(3,966,169)	-	186,605,853
L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice :					
Amortissement cumulé	Solde au 30/09/14	Amortissement	Dispositions	Transferts	Soldes au 30/09/15
Immeuble	2,919,686	729,922	-	-	3,649,608
Véhicules	6,148,544	2,791,216	(23,834)	-	8,915,926
Equipements de Bureau	1,161,035	251,089	-	(32,344)	1,379,780
Matériel de bureau	1,466,374	379,486	-	(860,293)	985,567
Matériel informatique	301,941	151,568	-	(261,821)	191,688
Améliorations locatives Biens complètement Amortis	500,278 6,031,499	26,330 -	(526,608) (3,170,088)	- 1,154,458	- 4,015,869
	18,529,357	4,329,611	(3,720,530)	-	19,138,438
Immobilisations Nettes	81,777,265	85,935,789	(245,639)	-	167,467,415

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

3.6 Biens immobiliers hors exploitation

Aux 30 septembre, ces biens immobiliers hors exploitation comprennent :

	2015	2014
Propriétés détenues pour reventes	2,177,779	44,076,655
Immobiliers hors Exploitation	<u>19,981,925</u>	<u>35,727,954</u>
Solde à la fin de l'exercice	22,159,704	79,804,609

Les propriétés détenues pour revente sont comme suit :

	2015	2014
Coût	5,945,565	74,523,165
Provision pour moins-values	<u>(3,767,787)</u>	<u>(30,446,510)</u>
Solde à la fin de l'exercice	2,177,778	44,076,655

Les propriétés détenues pour revente ont ainsi fluctué au cours de l'exercice :

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	74,523,165	34,761,537
Ajout de l'exercice	<u>(68,577,600)</u>	<u>39,761,628</u>
Solde à la fin de l'exercice	5,945,565	74,523,165

La provision pour moins-value sur les propriétés détenues pour revente a ainsi évolué :

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	30,446,510	19,500,000
Ajout de l'exercice	<u>(26,678,723)</u>	<u>10,946,510</u>
Solde a la fin de l'exercice	3,767,787	30,446,510

Les immobiliers hors Exploitation ont ainsi fluctué durant l'exercice :

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	35,727,954	35,727,954
Ajout de l'exercice	<u>(15,746,028)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	19,981,926	35,727,954

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

3.7 Autres Eléments d'Actif

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actifs se présentent comme suit :

	2015	2014
A recevoir d'un intermédiaire financier (a)	15,335,316	13,768,811
Avance à un contracteur	-	13,584,269
Intérêts et commissions à recevoir	26,846,510	11,935,023
Frais payés d'avance	637,981	766,684
Autres	<u>2,906,484</u>	<u>2,103,169</u>
	45,726,291	42,157,956

(a) Ce solde représente :

- Un accord de recouvrement de paiement de garantie effectué en 2001 d'un montant de Deux Millions Neuf Cent Vingt Neuf Mille Quatre Cent Quarante Six gourdes et 00/100 (2,929,446.00 gdes). La Direction a décidé de comptabiliser le revenu y relatif sur une base de caisse en établissant un revenu reporté du même montant.
- Le montant de Douze Millions Quatre Cent Cinq Mille Huit Cent Soixante Dix gourdes et 00/100 (12,405,870.00 gdes) d'un prêt garanti par l'intermédiaire financier dont le bien a été réalisé au cours de l'exercice 2014. Une provision d'environ 50% a été maintenue pour couvrir les pertes de valeur.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

3.8 A recevoir (Dû) d'autres fonds

Aux 30 septembre, les montants à recevoir et dûs à d'autres fonds se présentent comme suit :

	2015	2014
Fonds de Crédits et Garanties		
A recevoir du Fonds PIRAIC	125,638,773	60,063,112
A recevoir du Fonds PROFITEX	<u>72,893,626</u>	<u>6,405,827</u>
	198,532,399	66,468,939
Fonds FCR-MPME		
A recevoir du Fonds de Crédits et Garanties	789,705,126	681,399,206
A recevoir du Fonds PIRAIC	<u>7,469,299</u>	<u>6,526,140</u>
	797,174,425	687,925,346
Fonds PIRAIC		
A recevoir du fonds PROFITEX	4,593,827	4,593,827
A recevoir du fonds de Crédits et Garanties	128,091,321	163,286,816
A recevoir du fonds FCR-MPME	<u>613,962,357</u>	<u>613,949,857</u>
	746,647,505	781,830,500
Fonds PROFITEX		
A recevoir du Fonds de Crédits et Garanties	777,215,133	245,908,277
A recevoir du Fonds FCR-MPME	<u>1,375,574</u>	<u>-</u>
	778,590,707	245,908,277
Fonds FCEST		
A recevoir du fonds de Crédits et de Garanties	33,178,885	28,061,312
Fonds Gérés		
A recevoir du fonds de Crédits et de Garanties	48,530,348	32,131,708
Fonds PSME		
A recevoir du fonds de Crédits et Garanties	74,894,746	-
Total à Recevoir d'autres Fonds	2,677,549,015	1,842,326,082

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

	2015	2014
Fonds de Crédits et Garanties		
Du au Fonds PIRAIC	(128,091,321)	(163,286,816)
Du au Fonds FCEST	(33,178,885)	(28,061,312)
Du au Fonds PROFITEX	(777,215,133)	(245,908,277)
Du au Fonds Gérés	(48,530,348)	(32,131,708)
Du au Fonds FCR-MPME	(789,705,126)	(681,399,206)
Du au Fond de PSME	(74,894,746)	-
	(1,851,615,559)	(1,150,787,319)
Fonds FCR-MPME		
Du au Fonds PIRAIC	(613,962,357)	(613,949,857)
Du au Fonds PROFITEX	(1,375,574)	-
	(615,337,931)	(613,949,857)
Fonds PIRAIC		
Du au Fonds Crédits et Garanties	(125,638,773)	(60,063,112)
Du au Fonds FCR-MPME	(7,469,299)	(6,526,140)
	(133,108,072)	(66,589,252)
Fonds PROFITEX		
Du au fonds PIRAIC	(4,593,827)	(4,593,827)
Du au fonds Crédits et de Garanties	(72,893,626)	(6,405,827)
	(77,487,453)	(10,999,654)
Total dû d'autres Fonds	(2,677,549,015)	(1,842,326,082)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

3.9 Autres éléments de passif

Aux 30 septembre, les autres éléments de passif se présentent comme suit :

	2015	2014
Emprunt subordonné-Fonds PROFITEX	3,319,619	2,122,886
Intermédiaires financier	2,929,446	2,929,446
Fonds de compensation (a)	10,405,557	7,888,193
Comptes à payer (b)	<u>24,570,189</u>	<u>19,784,097</u>
	41,224,811	32,724,622

- (a) Les contributions du FDI au fonds de compensation et à l'ex-régime d'épargne - retraite s'élèvent à Deux Millions Six Cent Cinquante Cinq Mille Quatre Vingt Quatre gourdes (2,655,084.00 gdes) et Deux Millions Cinquante et Un Mille Neuf Cent Cinquante Trois gourdes (2,051,953.00 gdes) respectivement en 2015 et 2014.
- (b) Ces comptes à payer incluent une provision de Six Millions Deux Cent Deux Mille Neuf Cent Trente Quatre gourdes (6,202,934.00 gdes) pour couvrir les pertes de valeurs relatives à un montant à recevoir d'un intermédiaire financier.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

3.10 Emprunt et Fonds Gérés

Aux 30 septembre, l'emprunt se présente comme suit :

	2015	2014
A) Emprunt		
<i>Fonds de crédit & Garanties</i>	18,113,524	-
<i>Fonds PIRAIC / FREH</i>	1,027,094,225	1,027,094,225
Plus: Ajustement Pertes cumulées sur prêts	-	(22,092,352)
	1,027,094,225	1,005,001,873
Fonds de PSME	78,500,000	-
Fonds de Profitex		
Emprunt portant un taux d'intérêts variables		
Solde au début de l'exercice	337,738,855	324,284,961
Augmentation de l'exercice	607,379,080	-
Impact de change	56,703,008	13,453,894
Ajustement pertes sur prêts encourus	6,050,246	-
Solde à la fin de l'exercice	1,007,871,189	337,738,855
Total Emprunt	2,131,578,938	1,342,740,728
Aux 30 septembre, les fonds gérés se présentent comme suit:		
B) FONDS GERES		
MEF-FOREVIMAP en gourds	1,660,636	19,307,628
MEF-SONAPI en dollars	182,495,950	153,100,150
Total Fonds Gérés	184,156,586	172,407,778
Total Emprunt et Fonds Gérés	2,315,735,524	1,515,148,506

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

3.11 Fonds du Gouvernement Haïtien

Aux 30 septembre, les fonds du gouvernement haïtien affectés aux fonds propres se présentent comme suit :

	2015	2014
Fonds de crédits et de Garanties:		
Dotation initiale (Accord IDA no.1131 HA)	5,000,000	5,000,000
Dotation de capital du MEF	200,000,000	200,000,000
Virement du fonds Microcrédits	-	18,113,524
Virement du fonds crédit spécial	11,100,000	11,100,000
	216,100,000	234,213,524
Fonds FCR-MPME		
Dotation de capital du MEF	375,440,400	375,440,400
Fonds PIRAIC :		
Dotation du capital du MEF-projet PIRAIC	243,000,000	243,000,000
Dotation de capital du MEF-projet MPME	250,293,600	250,293,600
	493,293,600	493,293,600
Fonds FCEST		
Dotation de capital MEF	165,000,000	165,000,000
	1,249,834,000	1,267,947,524

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

3.12 FONDS IDA ET FONDS BID

Aux 30 septembre, les fonds IDA et BID reçus se présentent ainsi:

<u>FONDS IDA ET FONDS BID</u>		
Aux 30 septembre, les fonds IDA reçus se présentent ainsi:		
FONDS IDA	2015	2014
<u>Accord de Crédit no. 1131 HA</u>		
Fonds engagés et décaissés	<u>23,830,030</u>	<u>23,830,030</u>
<u>Accord de Crédit no. 2071 HA</u>		
Fonds engagés et décaissés	<u>79,197,656</u>	<u>79,197,656</u>
<u>Accord de Crédit no. H630-0-HT</u>		
Fonds engagés et décaissés (Solde initial)	100,635,000	100,635,000
Effet de change de l'exercice	17,794,939	13,246,256
Remboursement à IDA	(118,260,015)	-
Reclassification	1,098,179	1,098,179
Moins perte cumulative du Fonds de Garantie Partielle de Crédit	<u>(1,268,103)</u>	<u>(1,268,103)</u>
Solde	-	113,711,332
Total Fonds IDA	103,027,686	216,739,018
Aux 30 septembre, les fonds BID reçus se présentent ainsi:		
FONDS BID	2015	2014
<u>Accord de Crédit no. 2416/GR-HA</u>		
		-
<u>et GRT / HR-12410- HA</u>	<u>201,294,000</u>	<u>201,294,000</u>
Effet de change	32,498,183	21,466,304
Remboursement à la BID	(143,111,071)	(143,111,071)
Moins perte cumulative du Fonds de Garantie Partielle de Crédit relative à l'exercice terminé le 30 septembre 2015	<u>(4,285,523)</u>	<u>(1,098,179)</u>
	86,395,589	78,551,054

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

3.13 ECART DE CONVERSION

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisés en gourdes sur le taux du dernier coût de change.

Les pertes ou gains latents compensés par une couverture de change sont inscrits à l'Etat des Résultats.